

Département de la Haute-Garonne
Commune de Saint-Geniès
Bellevue

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 3.2.1

RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE
PLAN D'ENSEMBLE - 1/3 500

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 23 juin 2021.

La Maire
Sophie LAY



Révision n°1 du PLU

Contour de zone ou de secteur

DECOUPAGE EN ZONES

Zones urbaines multifonctionnelles tissu village

- UMv1 - centre historique
- UMv2 - centre-bourg
- UMv3 - tissus bâtis au contact du centre-bourg
- UMv4 - tissus bâtis de transition entre le bourg et les tissus pavillonnaires

Zones urbaines multifonctionnelles tissu jardin

- UMj1 - tissus pavillonnaires éloignés du bourg
- UMj2 - tissus pavillonnaires peu denses où la constructibilité est limitée en coeur d'îlots
- UMj3 - tissus pavillonnaires peu denses au contact des milieux naturels ou agricoles

Zone urbaine spécialisée

- US - zone urbaine dédiée aux activités diversifiées

Zone à urbaniser

- 1AU - zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

Zone agricole

- A - zone agricole protégée ponctuellement bâtie

Zone naturelle et forestière

- N - zone naturelle et forestière protégée ponctuellement bâtie
- Ns - zone naturelle et forestière sanctuarisée (continuités écologiques)

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- Secteur soumis à un risque d'inondation
- Secteur soumis à un risque de glissement de terrain
- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Terrains bâtis boisés

- Haies ou alignement d'arbres à protéger
- Haies ou alignement d'arbres à créer
- Éléments de patrimoine bâti à protéger (voir liste ci-contre)

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

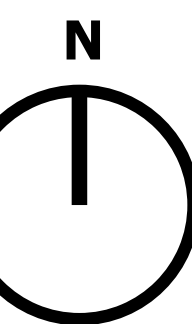
2021-03_SGB_Pres_surf

- Périmètre de diversité commerciale
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé et numéro de repérage (voir liste ci-contre)

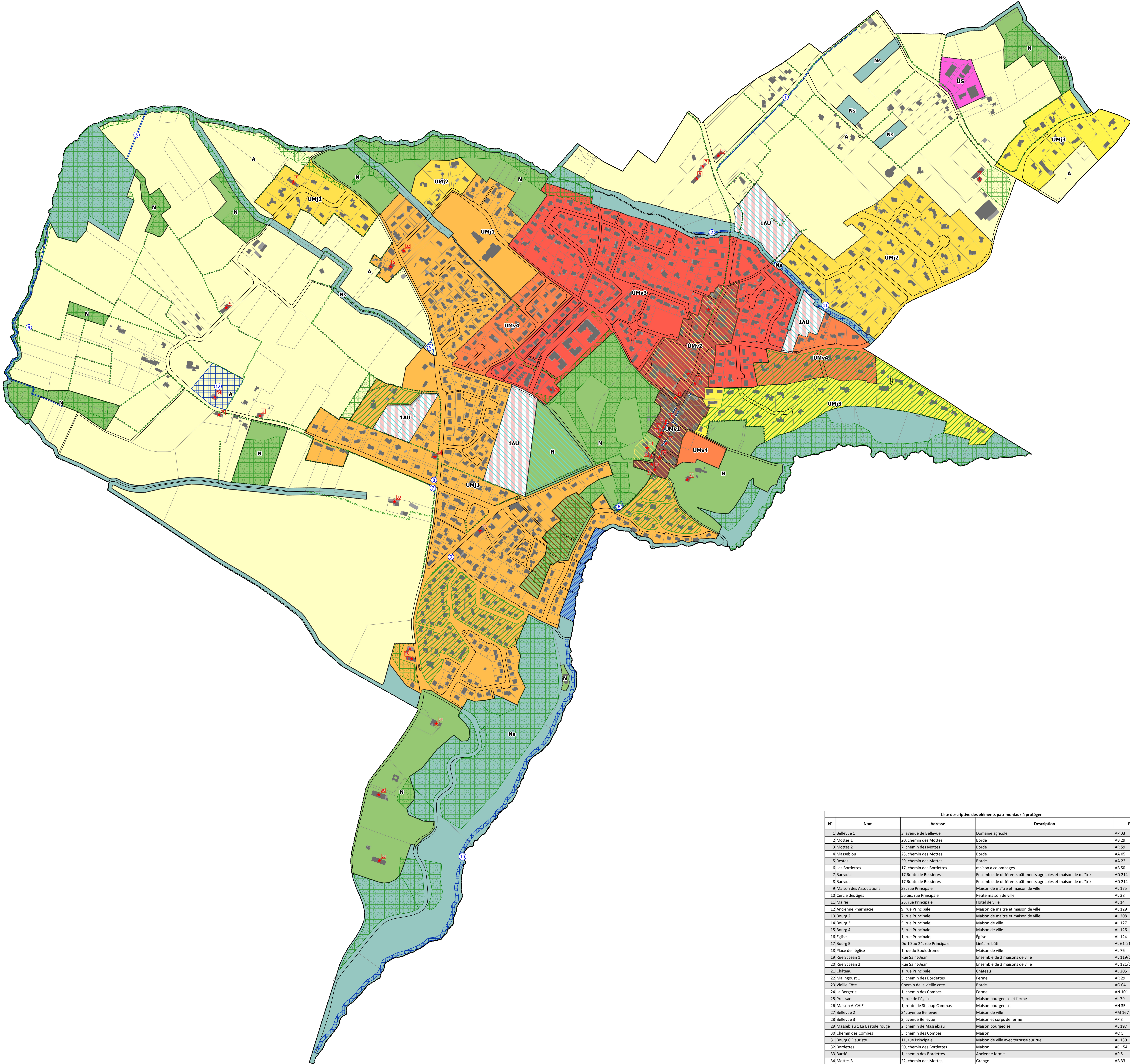
- Linéaire de diversité commerciale à protéger

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Élargissement du chemin des Rullets (largeur : 3 mètres)	Commune	1 700
2	Création d'un chemin piétons-cycle le long du ruisseau de Lenguille (largeur : 3 mètres)	Commune	323
3	Création d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Carles (largeur : 3 mètres)	Commune	439
4	Création d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Carles (largeur : 3 mètres)	Commune	2 127
5	Création d'un poste de relevage le long du chemin des Bordettes	Commune	499
6	Création d'un ouvrage de collecte d'eaux pluviales lieu-dit "Laucate"	Commune	442
7	Aménagement du carrefour entre la VC 3 (chemin des Bordettes) et la VCS (chemin des Motes)	Commune	172
8	Aménagement du carrefour entre la VC 3 (chemin des Bordettes) et la VCS (chemin des Motes)	Commune	103
9	Aménagement du carrefour entre le CD61 (avenue Bellevue) et le chemin de Perrière	Commune	105
10	Création d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Pichouneille (largeur : 8 mètres)	Commune	12 010
11	Création d'une coulée verte et d'un chemin piétonnier le long du ruisseau de Lenguille (largeur : 4 mètres de part et d'autres des berges)	Commune	2 700
12	Création d'un nouveau cimetière	Commune	11 073



0 250 500 m



Liste descriptive des éléments patrimoniaux à protéger				
N°	Nom	Adresse	Description	Parcelles
1	Bellevue 1	3, avenue de Bellevue	Domaine agricole	AP 03
2	Mottes 1	20, chemin des Mottes	Borde	AB 29
3	Mottes 2	7, chemin des Mottes	Borde	AB 29
4	Massebiou	23, chemin des Mottes	Borde	AA 05
5	Restes	29, chemin des Mottes	Borde	AA 22
6	Les Bordettes	17, chemin des Bordettes	maison à colombages	AB 50
7	Barrada	17 Route de Bessières	Ensemble de différents bâtiments agricoles et maison de maître	AD 214
8	Barrada	17 Route de Bessières	Ensemble de différents bâtiments agricoles et maison de maître	AD 214
9	Maison des Associations	33, rue Principale	Maison de maître et maison de ville	AL 175
10	Cercle des âges	56 bis, rue Principale	Petite maison de ville	AL 38
11	Mairie	25, rue Principale	Hôtel de ville	AL 14
12	Ancienne Pharmacie	9, rue Principale	Maison de maître et maison de ville	AL 129
13	Bourg 2	7, rue Principale	Maison de maître et maison de ville	AL 208
14	Bourg 3	5, rue Principale	Maison de ville	AL 127
15	Bourg 4	3, rue Principale	Maison de ville	AL 126
16	Eglise	1, rue Principale	Eglise	AL 124
17	Bourg 5	Du 10 au 24, rue Principale	Linéaire bâti	AL 61 à 66 et AL 70/71
18	Place de l'église	1 rue du Boudrome	Maison de ville	AL 76
19	Rue St Jean 1	Rue Saint-Jean	Ensemble de 2 maisons de ville	AL 119/120
20	Rue St Jean 2	Rue Saint-Jean	Ensemble de 2 maisons de ville	AL 121/122/123
21	Château	1, rue Principale	Château	AL 205
22	Malingoust 1	5, chemin des Bordettes	Ferme	AB 29
23	Vieille Côte	Chemin de la vieille cote	Borde	AO 04
24	La Bergerie	1, chemin des Combes	Ferme	AN 101
25	Preissac	7, rue de l'église	Maison bourgeoise et ferme	AL 79
26	Maison ALCHÉ	1, route de St Louis Cammas	Maison bourgeoise	AB 35
27	Bellevue 2	34, avenue Bellevue	Maison de ville	AM 167
28	Bellevue 3	3, avenue Bellevue	Maison et corps de ferme	AP 3
29	Massebiou 1 La Bastide rouge	2, chemin de Massebiou	Maison bourgeoise	AL 197
30	Chemin des Combes	5, chemin des Combes	Maison	AO 5
31	Bourg 6 Fleuriste	11, rue Principale	Maison de ville avec terrasse sur rue	AL 130
32	Bordettes	50, chemin des Bordettes	Maison	AC 154
33	Bartie	1, chemin des Bordettes	Ancienne ferme	AP 5
34	Mottes 3	22, chemin des Mottes	Grange	AB 33
35	Barrada 2	1, chemin des Rullets	Borde	AE 01
36	Bressières	2, Route de Bressières	Maison Bourgeoise	AD 32